Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Microlonic con Boro

Version: 1.6
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Date de révision: 06.04.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Microlonic con Boro

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

2.3 Autres dangers

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.
Peut provoquer une irritation les yeux.
Lors d'une action prolongée du produit, une irritation de la peau et des muqueuses est possible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : éléments-traces en forme de Chélate en métal

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide borique	11113-50-1 234-343-4 01-2119486683-25-XXXX	Repr. 1B; H360FD	< 5,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas d'inhalation : Air frais.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.
brouillard aqueux
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Vêtement de protection

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.
Produit dans la canalisation arriver on ne pas pouvoir.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler et ouvrir les récipients avec prudence.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Protéger de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Pas de précautions spéciales requises.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée : 0 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernan.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type	Paramètres de contrôle	Base

		d'exposition)		
acide borique	11113-50-1	TWA	2,6 mg/m3	DE TRGS 900
		STEL	5,2 mg/m3	DE TRGS 900
			0,5 mg/m3	

Donnée non disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide borique	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	8,28 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	392 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à court terme, Effets systémiques	0,98 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,98 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	4,15 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	196 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374).

Protection de la peau et du corps	:	vêtement léger de protection
Protection respiratoire	:	proteection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
Mesures de protection	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux. Produit dans la canalisation arriver on ne pas pouvoir.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	granuleux
Couleur	:	vert
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	env. 3,2, (20 °C)
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible

Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité	:	0,6 g/cm³ (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	90 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Éviter l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide borique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 3.450 mg/kg

DL50 (Rat): 2.660 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut irriter les yeux et la peau.

Composants:

acide borique:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Composants:

acide borique:
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Composants:

acide borique:
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: non sensibilisant

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide borique:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation génique sur cellules de mammifère Résultat: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

acide borique:

Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 451
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité	:	Remarques: Pas toxique pour la reproduction L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Incidences sur le développement du fœtus	:	Remarques: Aucune donnée humaine n'est disponible.

Composants:

acide borique:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Remarques: reproduction et le développement.
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire
Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	:	Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable.

Composants:

acide borique:

Biodégradabilité	:	Remarques: Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide borique:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide borique:

Evaluation	:	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Remarques: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Engrais Vérifier la réutilisation en agriculture. Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.
Emballages contaminés	:	Les prescriptions réglemntaires nationales et localse doivent être respectées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques	:	Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Texte complet pour autres abréviations

Repr. : Toxicité pour la reproduction

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances

chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR